

## La gestion du plurilinguisme et de la triglossie dans le paysage sociolinguistique algérien

**Dr. DRIDI Mohammed**  
**PraTU, Laboratoire LeFéu**  
**Université kasdi Merbah Ouargla**

### Abstract

This article proposes to think of the management of linguistic plurality in Algerian context. We endeavour, therefore, to consider the complexity of the linguistic situation in question in which several linguistic languages or varieties coexist through the plural approach of the plurilingualism. With this intention, our reflection will proceed to the analysis of the statutes and the functions assigned to the different languages of linguistic capital of which the mother tongues of Algerians constitute the substance.

**Keywords :** plurilingualism, triglossy, linguistic capital, management, Algerian school, language policy.

### Résumé

Cet article se propose de réfléchir à la gestion de la pluralité linguistique en contexte algérien. Nous nous attachons, donc, à envisager la complexité de la situation linguistique en question dans laquelle coexistent plusieurs langues ou variétés linguistiques à travers l'approche plurielle du plurilinguisme. Pour ce faire, notre réflexion procèdera à l'analyse des statuts et des fonctions assignées aux différentes langues du capital linguistique dont les langues maternelles des Algériens constituent le socle.

**Mot clés :** plurilinguisme, triglossie, capital linguistique, gestion, école algérienne, politique linguistique.

### الملخص

تهدف هذه المقالة إلى التفكير في إشكالية إدارة التعددية اللغوية في السياق الجزائري. ولذلك فإننا نسعى من خلال هذه الدراسة إلى النظر في تعقيدات الوضع اللغوي الجزائري، أين تتعايش لغات مختلفة ومتعددة اللهجات من خلال تبني الإطار المنهجي للتعددية اللغوية. وللقيام بذلك، يحاول هذا البحث إلى قراءة وتحليل التشريعات الأساسية والوظائف المسندة إلى اللغات المختلفة لرأس المال اللغوي خصوصا اللغات الأم للجزائريين.

**الكلمات المفتاحية:** تعددية اللغات، ازدواجية اللهجة، رأس المال اللغوي، إدارة، السياسة اللغوية

Le bilan de l'examen descriptif de la situation sociolinguistique en Algérie pourrait se résumer à la coprésence de deux phénomènes : plurilinguisme et une sorte de diglossie selon la définition de Fergusson. Deux couples se partagent le paysage linguistique : l'arabe algérien et le tamazight, chacun avec ses différentes variantes assurant des fonctions informelles et orales ; l'arabe classique et le français avec une dominance exaltée de l'arabe se partagent la sphère administrative et culturelle remplissant des fonctions de communication formelle écrite ou orale.

Dans ce qui suit, nous discutons davantage la place réelle et les fonctions occupées au sein du système éducatif par chacune des langues présentes dans le contexte algérien. Pour se

faire, une articulation entre les statuts assignés et les usages effectifs au sein des institutions éducatives apparaissent comme une exigence méthodologique. Bien plus, nous nous intéressons aux retombées des choix officiels de la langue d'enseignement et des langues à enseigner à l'enceinte de l'école puisque comme le pense Kamel Kateb la question linguistique est un problème épineux qui affectent le fonctionnement du système éducatif lui-même : « *Aux difficultés générées par l'importance des effectifs à scolariser chaque année, il faut ajouter le problème posé par le choix de la langue d'enseignement et de ses implications sur le fonctionnement du système éducatif* » (Kateb, 2005, 85)

A l'issue de l'examen du contexte éducatif algérien ce choix semble étonnement résultant non seulement de décisions résolues par l'Etat mais provenant aussi d'influences extérieures aux instances étatiques.

Des conflits idéologiques entre les adeptes de l'arabisation, qui visent à remplacer le français dans le domaine de l'éducation par l'arabe et de remplacer ainsi l'élite francophone, et les francisants, qui soulignent l'importance du français comme langue de la modernité et de l'ouverture, entravent souvent toute volonté de réforme du système éducatif algérien, les questions linguistiques devenant ainsi des questions de pouvoir. A l'école comme dans le reste des situations formelles, l'arabe classique est la langue préconisée par le pouvoir. Cette prédominance résulte de :

« *La conviction que l'arabe classique sous sa forme la plus ancienne est plus correct et donc meilleur que toutes les formes qui ont suivi la révélation islamique – conviction qui entraîne que l'arabe classique doit donc servir de modèle linguistique – influence beaucoup la politique linguistique en Algérie. Cela explique pourquoi, à n'importe quel moment où l'on parle de la « langue arabe » en Algérie, c'est toujours à l'arabe classique que l'on fait référence* » (Geys, 2006, 87)

Maintes sont les analyses sociolinguistiques qui traitent de l'arabe classique dans les Etats du Maghreb, un grand nombre de ces études entraînent (consciemment ou inconsciemment) une confusion entre arabisation et langue arabe. Raison pour laquelle nous distinguons nettement entre l'arabisation comme entreprise par le pouvoir et la reconnaissance de la langue arabe comme langue porteuse d'une tradition culturelle millénaire. Parce que « *la crise de l'éducation bien réelle- mais dont l'arabisation pédagogique est devenue un bouc émissaire très commode - n'est pas spécifique au Maghreb. Elle relève tout d'abord de la crise mondiale de l'éducation.* » (Moatassime, 2008,133)

L'articulation de la religion sur la langue arabe classique confère à cette dernière une dimension de sacralité (Kerrou,1997) qui, toujours présente, institue des rapports de nature existentielle et mystique entre l'homme et l'instrument de communication. La déclaration de A. Taleb Ibrahimy représente clairement cette tendance :

« *Au lendemain de l'Indépendance, il est évident qu'il fallait, même s'il n'y avait aucune idée directrice et aucun plan, introduire l'enseignement de l'arabe dans les programmes scolaires, ne serait-ce que pour des raisons psychologiques et politiques. [...] aucun pouvoir politique ne peut être reconnu comme légitime en Algérie s'il ne reconnaît pas à l'Islam et à la langue arabe une place de choix.*» (Bouchentouf-Siagh, 1990, 90-91)

Dans le système éducatif algérien, il est enseigné depuis la première année du cycle primaire. Cette place privilégiée que remplit précocement l'arabe classique semble conforme au schéma diglossique fergusonien. C'est une dichotomie entre les situations officielles, qui se caractérisent par l'emploi de la variété prestigieuse H, et les conversations informelles entre des parents, des amis ou collègues où les locuteurs se servent spontanément de leur langue maternelle dite variété basse L.

Cette attitude explique pourquoi les adeptes de l'arabisation prescrivent aussi, dans de diverses directives pédagogiques, aux enseignants d'enseigner cet arabe écrit comme langue orale. L'arabe dialectal parlé étant regardé comme une forme dégradée et incorrecte, les enseignants sont tenus à corriger ces fautes. Dans le domaine de l'enseignement, nous assistons, à cause de cette attitude puriste, à l'évolution d'une surnorme qui conduit à un imposer usage sélectif et très particulier. Puisque, les arabisants rejettent radicalement toute évolution de l'arabe classique et par conséquent ne tolèrent aucun écart de cette norme.

Contrairement à l'arabe dialectal, l'arabe classique jouit du statut de langue écrite. Nous jugeons que cette opposition entre l'oralité et l'écriture est significative. À cet égard, il est indispensable de mentionner qu'aussi bien l'arabe dialectal que le berbère occupent une place importante dans la culture populaire orale. C'est à travers une de ces deux langues que se construit l'imaginaire collectif de la société et son univers affectif. Néanmoins, la transposition du schéma diglossique à la situation scolaire nous conduit à remettre en question ce modèle pour deux raisons :

Premièrement, le phénomène de mélange des deux variétés *Haute* et *Basse* dans ledit contexte contredit les caractéristiques des situations diglossiques telles qu'elles sont conçues par Ferguson qui suppose que la variété Haute est utilisée exclusivement dans des situations formelles et vice-versa. Mais en classe en tant que situation formelle, l'explication de certaines matières peut se réaliser par le recours à l'arabe dialectal. En effet, les deux variétés ne s'excluent pas forcément, au contraire dans ces situations de mixité les deux variétés se complètent harmonieusement.

Deuxièmement, concernant l'opposition entre langue prestigieuse et variété Basse nous constatons à nos jours, un rapprochement progressif des deux variétés à l'école et dans des contextes similaires dont le résultat est le développement d'une forme intermédiaire appelé arabe moderne, standard, moyen ou médian. Selon Akkari ce processus de rapprochement est pédagogiquement recommandé à l'école :

*« Sur le plan pédagogique, l'enseignement de l'arabe à l'école maghrébine se base sur l'idée d'une rupture qualitative avec le dialectal. Or, cette posture exagère non seulement l'éloignement linguistique de deux variétés mais elle est contre-productive au niveau pédagogique. La transmission efficace des concepts scolaires nécessite une qualité de compréhension cruciale dès le début de l'école primaire. Le recours au dialectal qui existe déjà à l'école devrait être encouragé. Une continuité entre la langue maternelle et la langue de l'école est nécessaire » (Akkari, 2009)*

A cet égard, la variété « standard » dite également « moderne », « médian » et même « intermédiaire », qui est dérivé de l'arabe classique, permet d'adapter la langue arabe aux exigences de la vie moderne. Il est devenu la langue des médias, des débats politiques, de l'administration, de l'université et notamment de l'école comme l'indique très justement Moatassime : *« Actuellement, l'arabe moderne standard est utilisé comme langue véhiculaire dans toutes les écoles du monde arabe, les recherches scientifiques, les œuvres littéraires et les discours officiels, tout comme dans les médias, la presse ou les chaînes radiophoniques et télévisuelles. » (ibid, 129)*

À l'école, on continue d'enseigner l'arabe « classique » par le biais des textes et des poèmes de la littérature arabe antique. On enseigne aussi en arabe standard moderne d'autres domaines comme l'histoire, la géographie, l'éducation civique, la technologie, la biologie, etc. Par conséquent, le modèle diglossique semble inapte de décrire la situation sociolinguistique complexe de l'Algérie car il s'agit d'une situation triglossique où les trois variétés s'influencent réciproquement. La tâche de l'arabe standard consiste à réduire la distance entre l'arabe classique de forme écrite et l'arabe dialectal de forme orale. L'arabe moderne rapproche donc deux pôles souvent traités comme opposés selon le schéma de diglossie.

« *La situation diglossique évolue dans un cadre concret, dans une société concrète, et les termes de la diglossie subissent des changements si les termes des rapports sociaux changent. Ce point de vue est important, d'autant plus si l'on se rappelle le fait que la société algérienne ne soit pas une table rase, qu'elle a souffert d'une déstructuration économique, politique et surtout culturelle sous la colonisation française, et depuis l'indépendance du pays, elle est soumise à un nouveau processus néfaste, à savoir celui d'une homogénéisation linguistique spectaculaire au détriment du français et des langues parlées. Il est donc important de souligner que la situation diglossique n'est jamais figée, mais étroitement liée aux évolutions dans la société.* » (Geys, *op.cit.*, 127)

Donc accuser l'école algérienne pour son choix de la langue arabe classique sous prétexte que cette langue est déracinée du contexte algérien voire non comprise par la société algérienne et plus particulièrement par les élèves semble injuste. Nous citons les propos suivants qui illustrent ce genre de discours idéologisé vis-à-vis de la langue arabe : « *Les responsables du parti FLN imposent l'arabe classique ou littéraire à une société qui pratique des parlers arabes distincts de ceux du Moyen-Orient et très éloignés de la langue nationale et officielle. Elle devient de ce fait la langue du pouvoir incompréhensible pour la majorité de la population* » (Kateb, *op cit*,87)

Cependant, la réalité linguistique nous montre tous les jours que cette dichotomie entre l'arabe classique et littéraire et l'arabe dialectal est obsolète. Dans une perspective réconciliatrice entre les différentes variétés de l'arabe Khaoula Taleb Ibrahimy souligne que ces variétés se situent sur des paliers différents du continuum linguistique (Ibrahimy, K-T, 1997). Toutefois, l'école par ses efforts de scolarisation contribue à la mise en place de ce rapprochement et à l'intelligibilité entre ces différentes formes.

La sphère arabophone paraît donc la plus importante sphère linguistique en Algérie, non seulement par son extension géographique, mais aussi par le nombre de ses locuteurs. La variété de l'arabe classique appelée arabe dialectal également dite « arabe algérien » est donc la langue maternelle de la plus grande partie de la population. Il est le véritable instrument de communication pour la majorité des locuteurs Algériens, c'est *la langue du quotidien* (Grangillaume, 1997, 31), et de leur première socialisation. Il constitue donc la langue de la « *première socialisation linguistique, de la communauté de base* » (*ibid.*, 31) comme le déclare K-T Ibrahimy.

L'arabe dialectal ne se procurait pas de tradition scripturale, cette langue vit et évolue au sein de la population qui en fait usage d'où la dénomination arabe populaire. Elle est utilisée dans les lieux publics. Elle est employée dans des situations de communication informelles, intimes. De ce fait, elle remplit une fonction essentielle même si elle est exclue de toutes les institutions publiques et ne jouit d'aucun statut officiellement reconnu comme le confirme J Zenati « *Il est également de notoriété publique que les langues berbères, l'arabe dialectal et le français sont, à des degrés divers et selon des modalités diverses, niés avec constance par le discours officiel.* » (Zenati, 2004)

Cette langue n'est donc ni codifiée, ni standardisée, c'est une langue essentiellement orale, mais parfois utilisées par certains auteurs dans leurs productions artistiques et littéraires.

« *L'arabe dialectal, langue de l'oralité spontanée, est relégué dans l'infériorité, dans une échelle de valeurs où le pouvoir est conféré à l'écrit. Ces dernières années, des intellectuels ont engagé une réflexion dans les trois pays du Maghreb pour revendiquer une prise en compte du dialecte et de la culture dialectale dans l'enseignement.* » (Dumas & Levallois, 2002)

Dans cette optique, l'utilisation de l'arabe dialectal (Variété Basse) se confine à des situations informelles. Par conséquent, elle sera exclue de tous les domaines d'utilisation de l'arabe classique (Variété Haute) et plus particulièrement celui de l'éducation. Le mode d'acquisition correspond nettement à la différenciation diglossique entre la variété prestigieuse H, pour l'apprentissage de laquelle l'école joue un rôle décisif, et la variété L, qu'on apprend en milieu naturel.

Dans le système éducatif, ce manque de standardisation, qui résulte du fait que le pouvoir ne voit pas la nécessité de mener des recherches dans le domaine puisqu'il dispose déjà avec l'arabe classique d'une langue unique, est investi pour considérer l'arabe parlé comme une déformation de la langue pure de l'origine.

A l'école, le discours dénominatif des langues incarne cette conception diglossique. L'arabe classique est nommé en arabe la langue *fus'hâ*, ce qui veut dire « *qu'elle est claire, éloquente, pure, non-mélangée, non-barbare* » ( Grandguillaume, 1997). A cette dénomination s'opposent les termes dont on se sert en arabe pour désigner l'arabe parlé : *'ammiya et dêrija*. Le qualificatif *dêrija* renferme une connotation négative qui signifie une voix tremblante et rompue veut évoquer l'idée d'une forme dévalorisée et dégradée. S'opposant à cette vision Dourari déclare : « *Mais les Algériens parlent leurs langues maternelles. Ils y sont à l'aise. Les autres langues, le français et l'arabe scolaire, ne sont pas maîtrisées à cause de la faillite de notre système éducatif. Il faut donc une politique linguistique hardie* ». (Dourari, 2010)

En plus de l'arabe dialectal propre à chacun des régions s'ajoutent les différentes variétés de berbère aux langues parlées en Algérie assurent ainsi la fonction de communication quotidienne. Malgré sa récente reconnaissance officielle, le berbère est sans doute dans une position de minorité et se trouve dominé par l'arabe dialectal du fait de la tendance nécessaire du bilinguisme berbère - arabe dialectal. Un locuteur de langue maternelle berbère est contraint d'apprendre l'arabe dialectal pour les besoins de la communication quotidienne avec ses concitoyens non berbérophones.

Selon Abdou Elimam (Elimam, 2004) les langues maternelles en Algérie sont parfois un parler arabe, parfois un parler berbère. Malgré l'intérêt réduit que le discours officiel accorde à l'arabe dialectal en Algérie, elle constitue néanmoins, sur le plan du nombre de locuteurs et de l'espace de diffusion, la variété la plus employée en Algérie.

Nous l'avons souligné à maintes reprises, l'arabe dialectal connaît plusieurs variétés. Nous pouvons assister aussi bien à des oppositions de dialectes citadins versus ruraux ou bédouins, qu'à des oppositions de type : parler algérois vs parler oranais. Ces particularismes dialectaux sensibles surtout au niveau lexical, peuvent parfois gêner, mais n'entravent pas la communication.

En aucun cas, ces variétés ne sont écrites. Depuis des siècles, le passage à l'écrit se faisait en arabe classique. Mais il faut signaler les études récentes visant l'instauration des traditions d'écriture en «arabe dialectal» et surtout en *tamazight*. (Dourari, 2004)

L'écart ou la distance entre l'arabe dialectal et l'arabe classique reste cependant problématique. Il est également probable que le seuil entre arabe parlé et arabe classique ne fut pas aussi profond autrefois qu'aujourd'hui, du fait de l'importance nouvelle apportée à l'écrit dans la vie contemporaine. Cette variation et diversité linguistiques peuvent être expliquées, dans un premier temps à la lumière d'un éclairage historique :

L'arabe s'est implanté en Algérie, comme c'était mentionné précédemment, à partir du milieu du VII<sup>e</sup> siècle après J-C et lentement réduit le domaine des langues berbères. Première vague d'arabisation le long du littoral méditerranéen fut majoritairement l'œuvre de sédentaire et s'accompagna d'un mouvement considérable d'urbanisation. La seconde vague

fut l'œuvre, dès le XI<sup>e</sup> siècle, des tribus hilaliennes et elle arabisa les campagnes de l'intérieur. Arabe et berbère appartiennent au groupe des langues dites chamito-sémitiques.

Sur l'espace occupé historiquement depuis l'expansion islamique, la langue arabe s'est, dès le départ, présentée sous une forme double. D'une part, un usage écrit, savant, qui est resté soumis pendant des siècles à une norme intangible pour assurer la diffusion du message coranique et des valeurs de la civilisation arabo-islamique ; nous le désignons généralement du nom d'arabe classique ou standard : « *la notion exprimée par arabe littéral se précise par l'opposition à arabe dialectal. Elle recouvre des appellations de langue classique, de langue littéraire ou langue savante qui sont restrictives* » (Petit, 1980, 11). D'autre part, des usages oraux relevant d'un autre état de langue, qui ont connu dans le temps et dans l'espace des évolutions spécifiques ; ils ont répondu et répondent encore aux nécessités de la communication dans la vie quotidienne, aussi bien pour les lettrés que pour les illettrés.

Dans le cas de l'Algérie, cette rupture ou cette divergence repérée entre les deux formes de la langue arabe a été aggravée par la mise à l'écart de la langue arabe écrite durant la période coloniale, jointe au monopole attribué à la langue française dans certains domaines tels l'administration et l'enseignement. Alors que des usages secondaires sont légués à la langue arabe écrite.

C'est pourquoi après l'indépendance une politique d'arabisation a été entreprise par l'Etat pour but de donner à la langue arabe écrite la position privilégiée du français, en lui faisant remplir toutes les fonctions de langue officielle détenues par ce dernier :

« *Elle devait avoir pour effet linguistique de rendre à l'arabe littéral -introduit dans cette région depuis le VIII<sup>e</sup> siècle avec l'islam- sa légitimité originelle, afin de (re)devenir « la » langue officielle et nationale des pays maghrébins. Non seulement des échanges publics, mais aussi et surtout de l'éducation dans son intégralité. A ce titre l'arabe devait supplanter progressivement la langue française qui –depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, à la faveur de la période coloniale- s'était imposée entièrement en Algérie et partiellement en Tunisie et au Maroc. Notamment dans l'administration et l'enseignement.* » (Moastassime, *op.cit.*, 9)

Récapitulons donc que la situation linguistique actuelle en Algérie est ainsi triangulaire, les langues maternelles –arabes ou berbères – servent la communication familiale et sociale dans la vie quotidienne, elles sont utilisées aussi dans la vie scolaire pour assurer la communication et la relation entre élèves. Cependant que dans l'acte d'enseigner doit être effectué en arabe classique ou en français selon les cas, les niveaux et surtout selon la nature des matières enseignées.

Actuellement, ces dialectes ou ces langues maternelles sont fréquemment utilisées aux radios locales et parfois à la télévision, en concurrence avec l'arabe standard. La distribution des registres linguistique n'est pas arbitraire ; au contraire cette répartition remplit toujours une fonction explicite et/ou sous-jacente généralement consciente. L'utilisation de la langue maternelle dans des situations informelles vise à un contact direct avec l'interlocuteur. Dans d'autres contextes, le recours à l'arabe *Dialectal* comme langue maternelle dans les conversations ou discussions courantes, une autre considération doit être prise en considération : l'arabe dialectal "*variété Basse*", qui est en distribution complémentaire avec l'arabe classique « variété haute », est considérée comme un usage "inexact."; autrement dit l'arabe classique est jugé comme être arabe "pure" et les dialectes condamnés être comme des formes corrompues.

Dans certains cas le choix de l'arabe classique, évoque davantage l'officialité de l'énoncé et révèle un cadre formel dans lequel se déroule la communication. C'est pourquoi le discours présidentiel ou même le discours d'informations télévisés de l'ENTV sont énoncés en langue classique, évoquant le caractère officiel du message à communiquer au public.

Ajoutons que dans la dernière décennie la concurrence entre ces deux formes est accentuée dans les médias. La chaîne de télévision algérienne ENTV n'a pas échappé à cette réalité : maints programmes culturels, ludiques ou de distraction sont diffusés en arabe dialectal ; mais d'autres émissions et surtout des feuilletons historiques ou religieux sont réalisés en arabe classique s'adressant à un « *public panarabe* ». (Guaybess, 2002, 35)

La tolérance vis-à-vis de l'utilisation du berbère est aussi un autre facteur encourageant l'usage public de l'arabe dialectal que nous devons signaler du fait de l'importance croissante des media audio-visuels dans la communication sociale, medias qui peuvent conférer à ces dialectes oraux un statut de reconnaissance qui n'était autrefois dévolu qu'à l'écrit. Toutefois, l'alternance des formes linguistiques dans la télévision soutient notre thèse à propos de la répartition fonctionnelle des langues et/ou des dialectes arabes.

Après avoir traité quelques préoccupations relatives à l'arabe dialectal, il est le moment de donner un éclairage sur la langue maternelle des citoyens non arabophones. Elle est présente non seulement en Algérie, mais sur une aire géographique immense dont le Maghreb fait partie. Bien entendu, il s'agit du tamazight qui à son tour se présente actuellement sous la forme d'un nombre élevé de dialectes et de parlers régionaux. Abderrezak Dourari, linguiste qui a publié de nombreux articles sur la question amazighe reconnaît qu'en réalité le berbère est à la fois un et multiple : « *En fait le tamazight est une réalité à reconstruire, et nul n'ignore que celui-ci n'existe pas qu'au travers « d'une multitude de dialectes et parlers souvent séparés les uns des autres par différences importantes* ». (Ibid.,35)

Certains groupes tamazightophones sont numériquement importants : Kabylie, Aurès, Mزاب, tandis que d'autres sont moins nombreux voire minimes : Chelah de Ouargla. La population touarègue qui est à cheval entre plusieurs pays saharo-sahélien, elle occupe la zone du Ahaggar et Ajjjer en Algérie.

Il est vrai que nous assistons aujourd'hui à une extrême fragmentation de cette langue. Sa présence sur des territoires éloignés les uns des autres attendrit amplement les échanges linguistiques et favorise énormément le morcellement de la langue aussi sur le plan lexical que phonétique.

Cette scène d'extrême fragmentation qu'offre ces groupes amazighophones est l'une des raisons qui sont à l'origine de la diversification linguistique que connaît de nos jours le tamazight. Nous pouvons évoquer aussi l'absence d'instance de normalisation pouvant codifier et unifier la langue à l'échelle de toute l'aire de la tamazightophonie. Chaque dialecte, chaque parler se développant au gré des facteurs historiques, géographiques, économiques.

Dans l'échelle de valeurs et de représentation des langues en Algérie ; le Tamazight occupe une place moins prestigieuse. Depuis l'indépendance, la politique d'arabisation inscrite au programme des nationalistes algériens va sonner le glas de cette langue qui se trouva ainsi niée par les instances officielles et exclue du système éducatif voire de toute situation formelle. Bien plus, le tamazight n'a pas connu de forme littéraire capable de s'imposer par prestige, il ne s'est affirmé ni comme langue religieuse ni comme langue effectivement officielle, pourtant elle est actuellement la seconde langue parlée dans la région.

Jusqu'à une date récente, le discours officiel algérien a observé une discrétion exemplaire quant à l'évocation de la langue et de culture amazighes. Leur évocation sur le mode du passé « nos ancêtres les Berbères » a fait d'elle un objet folklorique sans lien avec la réalité des locuteurs qui se comptent pourtant par millions. Cette situation ne tarda pas à créer une contestation déchainée.

Enfin, deux principaux obstacles qui se dressent sur le chemin des dialectes : ceux de variation et de l'écriture notamment les dialectes tamazights qui ne disposent d'aucun système

d'écriture propre. Chaker, un spécialiste de renommée de la berbérophonie résume ces obstacles dans ce qui suit :

*« A présent que la dynamique de passage à l'écrit a atteint un stade avancé, que la diffusion de l'écrit est devenue significative, que l'enseignement de la langue devient une réalité et une contrainte pédagogique, les berbérissants, les institutions concernées, les défenseurs de la langue berbère ne peuvent plus ignorer le problème jusqu'à là implicite de la langue de référence, de la langue à écrire et à enseigner.*

*Question difficile ! Lorsqu'on a affaire à des variétés linguistiques très proches comme c'est le cas du berbère [...] le niveau de différenciation interne aux dialectes berbères est souvent aussi grand, voire plus, que celui qui existe entre les dialectes eux-mêmes » (Chaker, 1998, 2-3)*

Donc les enjeux auxquels sont désormais confrontés les berbérophones et les spécialistes sont : premièrement, dans un monde qui accorde à l'écrit un statut de prestige on reconnaît l'absence de tradition écrite et par la suite de descriptions du système (grammatical, phonologique...etc). Ce caractère oral est ressenti comme un défaut, par les partisans de la cause des dialectes. Partant de ce motif plusieurs recherches universitaires étaient menées pour fournir un appui de l'écriture à ces dialectes. Parmi elles celle d'A. Dourari qui recommande l'utilisation des caractères arabes pour la transcription des dialectes de tamazight.

Deuxièmement, la variation infinie des formes du berbère ainsi que dispersion géographique de ces variétés. Ce handicap a orienté des études vers la recherche des mécanismes pour entreprendre des processus de standardisation et/ou de normalisation du berbère. A ce propos, si S. Chaker prétend qu'il n'existe pas de langue homogène identique à elle-même à tout point de vue, autrement dit, la notion de langue berbère unique est une abstraction linguistique et non une réalité sociolinguistique identifiable et localisable. La seule réalité observable, ce sont en effet les usages locaux effectifs. Cette diversité, inhérente à toutes les communautés et à tous les systèmes linguistiques et non pas seulement au berbère, n'est pas incompatible avec l'unité fondamentale de cette langue. Même les grandes langues à vieille tradition scripturale ou normalisatrice connaissent ce phénomène universel.

Soulignons enfin que cette querelle entre les dialectes et les langues proprement dites n'est pas une question de fond linguistique pur. Mais, c'est une affaire d'Etat qui mène dans la plupart des pays du Maghreb un combat farouche contre l'expansion de la langue populaire (les dialectes) surtout dans le domaine fortifié de l'écrit. Par ailleurs, ce thème de la lutte contre les dialectes revient fréquemment dans le discours des tenants de l'arabisation.

Pour appréhender les statuts assignés à ces langues maternelles, nous rappelons encore que les langues parlées en Algérie sont l'arabe dialectal et les différentes variétés de berbère. Rarement écrit, l'arabe dialectal est parlé et compris dans tout le pays. C'est une forme popularisée de l'arabe classique ou littéral. Mais à l'encontre du berbère qui est enseigné actuellement dans certaines régions même au niveau universitaire, l'arabe dialectal est exclu du domaine de l'enseignement, engorgé aussi par l'apprentissage simultané de deux grandes langues écrites : le français et l'arabe classique en première position : *« on aura compris, implicitement, que la langue de l'école ne peut être que cette langue surnormée sacralisée, idéalisée à un point où elle devient inaccessible au commun des mortels ».* (Taleb-Ibrahimi, K, 1998)

Ces langues maternelles assurent la fonction de communication quotidienne mais n'ont pas de reconnaissance d'officialité. Le berbère est sans doute dans une position de minorité et se trouve dominé par l'arabe dialectal du fait de la tendance nécessaire du bilinguisme berbère - arabe dialectal. Un locuteur de langue maternelle berbère est contraint d'apprendre l'arabe dialectal pour les besoins de la communication quotidienne avec ses concitoyens non

berbérophones. Cela ne signifie en aucun cas que l'arabe dialectal et le berbère sont en situation d'affrontement ; au contraire, l'expression dialectale arabe a conservé une relation franche avec la culture berbère qui reste une source d'enrichissement de la culture algérienne.

Nous avons vu que, bien qu'elles soient pratiquées dans presque tout le territoire algérien, les langues maternelles, arabes ou berbères, n'y étaient pas reconnues pendant une longue époque. Mais récemment et à la suite des revendications linguistiques et culturelles des berbères, le président Abdelaziz Bouteflika a annoncé en janvier 2002, que la langue tamazight (berbère) allait devenir « *langue nationale en Algérie* » et qu'une modification de la Constitution allait être nécessaire. Finalement, le 8 avril 2002, le parlement a reconnu le tamazight « *comme langue nationale à côté de l'arabe* ».

Cependant, la coordination Interwilayas des comités de villages et des Arouch (comités de coordination villageoise) a considéré que cette modification constitutionnelle ne consacre pas le tamazight langue « nationale et officielle ». Aux yeux des partisans berbéristes, la constitutionnalisation du tamazight ne saurait suffire à elle seule sans la mise en place d'un dispositif juridique, institutionnel, et financier adéquat pour garantir sa promotion et sa généralisation comme l'indique C. Sini :

*« si la concession du statut de langue nationale à l'amazigh est de nature à permettre aux amazighants d'exiger, au nom de ce statut, plus de moyens juridiques et financiers pour l'aménager et élargir ses fonctions sociales, le statut de langue officielle au même titre que l'arabe est difficilement concevable sans aménagement profonds dans la forme d'organisation administrative de l'Etat algérien qui, pour s'adapter à la réalité socio-historique et sociolinguistique, devra composer avec la redistribution territoriale de la fonction officielle des deux langues amazighe et arabe ».*  
(Sini, 2004, 77)

Le pouvoir était contraint en février 2016 à reconnaître l'officialisation de la langue Tamazight par un l'amendement constitutionnel. Dans son article 3, la nouvelle constitution stipule que l'arabe est la langue nationale et officielle et elle demeure la langue officielle de l'Etat. Dans l'article 3 bis, il est stipulé que Tamazight est « également » langue nationale et officielle.

L'enseignement est le domaine le plus affecté par cette rupture avec les langues maternelles. L'élève arrivant à l'école est invité, plus ou moins directement, à laisser la langue de sa mère, la langue dans laquelle il a perçu le monde qui l'entoure, construit ses relations affectives. Relativement, cette langue ne lui servira de grande chose dans le domaine de la science, de la culture. Au contraire dans le cas de l'enseignement de l'arabe, la langue de la famille est mise en opposition avec celle de l'école et le rôle de ce dernier est de corriger la langue de l'enfant et par là même celle de la famille.

Ce n'est pas un hasard que le problème ait été perçu plus vivement dans les zones berbérophones : car si, dans les zones arabophones, l'élève peut percevoir un certain continuum entre son dialecte et l'arabe classique, ailleurs la rupture est brutale.

Mais, considéré le berbère ou l'arabe dialectal comme langue maternelle suppose aussi qu'on mette l'accent d'une part sur les façons de passer d'un oral marqué par la variation à un écrit assez standardisé pour être enseigné ; d'autre part sur la façon de faire accéder cet oral à la fonction d'abstraction pour lui permettre de dire entre autre la structuration de la langue fixe.

Dans ce cas, le passage d'une langue outil de communication à une langue objet d'enseignement fait faces à trois types d'obstacles (Rispaïl, *op.cit.*, p.9):

1-L'hétérogénéité du public : la possibilité de rencontrer des élèves n'ayant pas le berbère comme langue première de la famille, la place consacrée à cette langue et son utilisation varie

d'une famille à une autre. Ce qui remet en cause le statut de langue maternelle assigné à cette langue ;

2- Variation des connaissances orales des élèves d'une région à une autre selon la région sur tous les plans de fonctionnement de cette langue. Ce problème implique la prise en considération de l'origine géographique de l'enseignant et sa formation ;

3- Le contexte sociolinguistique du pays en question qui assigne à cette langue un statut dévalorisé, elle est donc une langue minorée.

En effet, l'enseignement de cette langue doit passer impérativement par la gestion du problème crucial de la diversité des variétés du berbère. Ainsi, la normalisation est un défi linguistique à soulever afin d'installer les règles de fonctionnement de cette langue qui sont très indispensables pour l'acte didactique.

Pour clore ces discussions autour de la gestion des langues dans l'éducative menée par l'Etat algérien, notamment après la promulgation de *Loi d'orientation de l'éducation Nationale* en 2008, semble construite autour des principes suivants :

-L'arabisation entreprise depuis longtemps devient une réalité et même en temps se poursuit à tous les niveaux d'enseignement.

-La prédominance et l'hégémonie de la langue arabe.

-Reconnaissance institutionnelle du tamazight mais sa prise en charge n'est pas sérieuse.

-La négation de l'arabe dialectal de la scène de l'éducation nationale et plus largement de toute situation formelle.

- Présence permanente des langues étrangères appréhendées dans une perspective instrumentaliste.

-L'intention d'instaurer et de promouvoir le plurilinguisme au sein du système éducatif.

Tels sont les principaux jalons de la politique éducative de l'enseignement des langues en Algérie illustrant ainsi à l'un des domaines de la gestion officielle de pluralité linguistique.

### Références bibliographiques

- Abdeljalil Akkari. A, « La scolarisation au Maghreb : de la construction à la consolidation des systèmes éducatifs », Carrefours de l'éducation 2009/1 (n° 27), p. 227-244.
- Chaker. S, « Le berbère : de la linguistique descriptive à l'enseignement d'une langue maternelle » in M. Rispail (éd), *Langues maternelles contacts, variation et enseignement : le cas de la langue amazighe*, Le Harmattan, Paris, 2005.
- Chaker. S, « Orientations générales pour l'aménagement de la langue berbère : urgence et réalisme » in *Aménagement linguistique de la langue berbère*, Centre De Recherche Berbère, INALCO – Paris, Atelier organisé du 5 au 9 octobre 1998.
- Dourari. A, « Continuer à imposer l'arabe scolaire est une absurdité », El-watan, 12 mars 2010.
- Dourari. A, *Les malaises de la société algérienne : crise de langues et crise d'identité*, Casbah, Alger, 2004,
- Dumas. R & Levallois. B, « Langue arabe et connaissance du Maghreb » in *Enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain* - actes de la DESCO Université d'été octobre 2001, Ministère de l'Education nationale - Direction de l'Enseignement scolaire pour Eduscol, avril 2002.
- Elimam. A, *Langues maternelles et citoyenneté en Algérie*, Dar El Gharb, Oran, 2004.
- Geys. R, *Bilinguisme et double identité dans la littérature maghrébine de langue française. Le cas d'Assia Djébar et de Leïla Sebbar*, Thèse de magister en philosophie de l'étude française présenté à l'université de Vienne, 2006.

- Grandguillaume. G, « Les enjeux d'une politique linguistique », disponible en ligne sur URL[<http://grandguillaume.free.fr/cont/intercultures.html>]
- Grandguillaume. G, « L'oralité comme dévalorisation linguistique », in *Peuples Méditerranéens, Langue et stigmatisation sociale au Maghreb*, N°79, avril-juin 1997, p.9-15.
- Guaybess. T, « Médias arabes et audiences transnationales : le nouveau médiatique arabe », in Bistolfi. R, (éd.), *Les langues de la Méditerranée*, L'Harmattan, Paris, 2002
- Kateb. K, *école population et société en Algérie*, L'Harmattan, Paris, 2005.
- Kerrou. M, « Langue, religion et sécularisation au Maghreb », in *Diversité linguistique et culturelle et enjeux du développement*, Ed. AUPELF-UREF, Université Saint-Joseph, Beyrouth, 1997, pp. 71-95.
- Moatassime. A, *Langages du Maghreb Face aux enjeux culturels euro-méditerranéens*, L'Harmattan, Paris, 2008.
- Petit. O, *Contribution à l'étude des rapports entre langue arabe et culture arabe*, thèse de doctorat es lettres, Université Paris 3, 1980.
- Rispaïl. M, (éd), *Langues maternelles contacts, variation et enseignement : le cas de la langue amazighe*, L'Harmattan, Paris, 2005.
- Sini. C « Autour de la co-officialité de l'amazigh et de l'arabe », in *Des langues et des discours en question*, Les cahiers du SLADD, Ain M'lila, n° 2 jan 2004, SLADD.
- Taleb-Ibrahim, A. en 1976 ; cité d'après : Bouchentouf-Siagh, Zohra, 1990, « La Politique linguistique algérienne de 1985 à 1989 ». In : Bulot, Th. et Martin, G.-V. : Sociolinguistique, didactique du français langue étrangère. Cahiers de linguistique sociale, IRED, SUDLA, Univ. de Rouen, pp 90-91
- Taleb-Ibrahimi. K, « L'arabisation, lieu de conflits multiples », In Collectif : *Réflexions. Elites et questions identitaires*, Alger, Casbah Éditions, 1997.
- Taleb-Ibrahimi. K « entre la politique et la sociolinguistique : le parcours de la didactique des langues en Algérie », in C, Springer (éd), *les linguistiques appliquées et les sciences du langage*, Actes du 2<sup>ème</sup> colloque de linguistique appliquée, Université de Strasbourg 2, décembre 1998
- Zenati. J, « L'Algérie à l'épreuve de ses langues et de ses identités : histoire d'un échec répété » in *Mots. Les langages du politique*, 74 | 2004 .